

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire  
M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
M. Louis Frappier, conseiller  
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2015 :

2.1	4 mai 2015
2.2	19 mai 2015
- 3- Correspondance
- 4- Comptes
- 5- Voirie-Incendie-Aqueduc :

5.1	Affichage pompier-caserne
5.2	Achat d'équipements tracteur
5.3	Système de dosage
- 6- Urbanisme/ Environnement :

6.1	PIIA Isabelle St-Arnaud et Patrick Payette
6.2	PIIA Boulangerie du Bon pain croûte que croûte
6.3	Demande de dérogation mineure: 1391, avenue Principale
6.4	Demande de dérogation mineure : 1050, avenue Muguette
6.5	Demande de dérogation mineure : 1120, avenue Principale
6.6	Demande d'usage conditionnel : 2440, avenue Principale
6.7	Adoption politique chemins privés
6.8	Démission membres du CCU (comité consultatif d'urbanisme)

- 6.9 Nomination nouveaux membres CCU (comité consultatif d'urbanisme)  
Demande de stagiaire loisir, tourisme et culture (UQTR)
- 7- Tourisme / 150e :  
8- Demandes diverses: Tournoi de golf CSSS de Maskinongé  
9- Bornes électriques  
10- Règlement d'emprunt pour des puits individuels pour le Domaine des Bouleaux-Blancs  
11- Autorisation signatures annexe bail d'entreposage Clinique médicale GMF Les Grès  
12- Frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents  
13- Opposition au transfert d'élèves École Villa de la Jeunesse  
14- Affaires nouvelles  
15- Période de questions  
16- Période de suggestions  
17- Clôture de la séance

RÉS. 2015-06-192 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

RÉS. 2015-06-193 PROCÈS-VERBAL 4 MAI 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 4 mai 2015 sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2015-06-194 PROCÈS-VERBAL 19 MAI 2015

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 19 mai 2015 sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2015-06-195 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la correspondance reçue en mai.

Adoptée

## COMPTES

Salaires :

31 967.84 \$

Comptes :

7677	FRANCINE BUISSON	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	430.00 \$
7678	LIGUE DE MARELLE ST-ÉLIE	AUTRES SUBVENTIONS	300.00 \$
7679	SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	IMMATRICULATION TRACTEUR KUBOTA	303.16 \$
7680	HEIDI BELLERIVE	DROITS D'AUTEURS SOCAN, EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	57.69 \$
7681	MADELEINE JACQUES	DIGNITAIRES/ COMMANDITAIRE MAJEURE	92.39 \$
7682	LES MATERIAUX LAVERGNE	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	40.32 \$
7683	JOHANNE PINARD	PROMOTION DU 150E, EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	809.63 \$
7684	JULIE PLANTE ENR.	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	500.00 \$
7685	CHARLINE PLANTE	PROJETS IMMOS 150E	218.01 \$
7686	SERIGRAPHIE MONTIGNY	SOUTIEN BÉNÉVOLES 150E	428.29 \$
7687	THERIAULT GAETAN	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	90.75 \$
7688	CLAUDE DES ROSIERS	PROJETS IMMOS 150E	3 500.00 \$
7689	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	538.01 \$
7690	ADMITEC INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES TOURISME	367.92 \$
7691	ALARME MAURICIENNES	ENTRETIEN STATION POMPAGE, PIÈCES, ACCESSOIRES SAMSON/MARCHAND	317.33 \$
7692	LES ATELIERS DE SOUDURE ST-ÉLIE	ENTRETIEN CAMION, ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE, AMÉNAGEMENT SKATE PARK	4 772.29 \$
7693	REJEAN AUDET	ALIMENTS, FRAIS DÉPLACEMENT	464.29 \$
7694	BELANGER SAUVE , AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	14 341.66 \$
7695	BELITEC INC.	MATÉRIEL PROMOTIONNEL SENTIER	248.94 \$
7696	BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ÉLIE-DE-CAXTON	SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE	2 100.00 \$
7697	ISABELLE BOURNIVAL	ALIMENTS, FRAIS DÉPLACEMENT	156.48 \$
7698	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	FOURNITURES DE BUREAU	371.13 \$
7699	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN INFORMATIQUE	16.07 \$
7700	CENTRE D'ENTRETIEN ET	ENTRETIEN CAMION	341.60 \$
7701	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	522.55 \$
7702	COMEAU TECHNIQUE LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES ENVIRONNEMENT	170.31 \$
7703	COOKE SERRURIER ENR.	PIÈCES, ACCESSOIRE GARAGE DE LA CULTURE, TERRAIN DE JEUX, TOURISME	116.99 \$
7704	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	6 336.81 \$
7705	JACQUES DEFOY	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
7706	RITA DESCHENES	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE, MATÉRIEL PROMOTIONNEL SENTIER	87.98 \$
7707	DESHAIES PIERRE	PROFESSIONNEL CYANOBACTERIES	3 449.25 \$

7708	DISTRIBUT'EAU D.P.	ALIMENTS	72.00 \$
7709	EMCO CORPORATION	REFECTION PONCEAUX, ENTRETIEN RÉSEAU SAMSON MARCHAND	2 663.56 \$
7710	LES ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN SYSTÈME ECLAIRAGE	93.71 \$
7711	ENTREPRISES SYLVIE DROLET INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	100.50 \$
7712	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE, CONTRAT DÉNEIGEMENT/ CHEMINS	25 869.39 \$
7713	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	ENTRETIEN CASERNE	885.90 \$
7714	ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	37.26 \$
7715	FELIX SECURITE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	448.29 \$
7716	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	60.00 \$
7717	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	277.19 \$
7718	GAGNON PAYSAGISTE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	311.87 \$
7719	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN TONDEUSE À GAZON	124.18 \$
7720	GARCEAU PAUL-ANDRE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	35.20 \$
7721	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
7722	SANDRA GEROME	FRAIS DE DÉPLACEMENT BANDE RIVERAINE, CARACTÉRISATION FOSSES SEPTIQUES	102.78 \$
7723	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
7724	GROUPE CCL	FOURNITURES DE BUREAU	522.97 \$
7725	GROUPE CLR	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	920.38 \$
7726	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENT. RÉPARATION PISTE CYCLABLE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN TONDEUSE À GAZON, TRACTEUR KUBOTA L6060	61 107.04 \$
7727	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	489.22 \$
7728	TECHNI IRRIGATION	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	149.47 \$
7729	LOCATION CDA INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	82.78 \$
7730	LTML S.A.	AUTRES SERVICES JURIDIQUES, COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	7 750.63 \$
7731	MAISON DES JEUNES AU COEUR	SUBVENTION MAISON DES JEUNES	1 250.00 \$
7732	MARCHE RENE SAMSON	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	173.88 \$
7733	ANNULÉ		
7734	LES MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN TOURISME, ENTRETIEN CAMION, TERRAIN DE JEUX, GARAGE DE LA CULTURE	540.18 \$
7735	MAXI METAL INC.	ENTRETIEN CAMION	418.51 \$
7736	MORAIS ROBERT	ALIMENTS	6.93 \$
7737	MRC DE MASKINONGE	FRAIS DE VENTE POUR TAXES, CONTRAT VIDANGES, ENFOUISSEMENT DÉCHETS REDEV. ÉLIMINATION/\$21.60 TONNE	8 408.41 \$
7738	PATRICK MUISE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, LOCATION MACHINERIE	1 615.40 \$

7739	MUNICIPALITE SAINT-BARNABÉ NORD	EAU SAINT-BARNABÉ/SAMSON MARCHAND	475.00 \$
7740	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	341.85 \$
7741	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	261.83 \$
7742	CHARLINE PLANTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	392.17 \$
7743	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	53.05 \$
7744	POSTES CANADA	FRAIS POSTAUX, PUBLICATION MUNICIPALES	1 023.40 \$
7745	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	FOURNITURES DE BUREAU	52.95 \$
7746	QUINCAILLERIE ST-MATHIEU	ENTRETIEN CAMION, PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, TERRAIN DE JEUX	104.84 \$
7747	RENOFLEX	GLISSIERES DE SÉCURITÉ	3 391.76 \$
7748	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$
7749	JEAN-GUY LAHAIE	PIÈCES, ACCESSOIRES SAMSON/MARCHAND	632.36 \$
7750	SAMSON MARIO	ENTRETIEN TRACTEUR, ALIMENTS, CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS	1 032.79 \$
7751	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 264.33 \$
7752	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	ÉQUIPEMENT VÊTEMENT DE COMBAT	340.50 \$
7753	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	824.95 \$
7754	SITECH	NIVEAU LASER PORTATIF	3 788.43 \$
7755	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	DIESEL GÉNÉRATRICE, ESSENCE ET HUILE DIESEL, ESSENCE ET DIESEL DÉNEIGEMENT	1 545.91 \$
7756	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	DÉPENSES PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	456.11 \$
7757	VILLEMURE CHASSE ET PECHE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	597.85 \$
7758	FONDATION CSSSM	AUTRES SUBVENTIONS	200.00 \$
7759	PLACE AUX JEUNES MRC DE MASKINONGE	AUTRES SUBVENTIONS	300.00 \$
7760	VELO SAINT-ELIE	AUTRES SUBVENTIONS	1 000.00 \$
7761	LOUIS MERCIER	PROJETS IMMOS 150E	1 800.00 \$
7762	ISABELLE SAINT-ARNAUD	PROJETS IMMOS 150E	1 750.00 \$
7763	DIANE GENDRON	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	225.00 \$
7764	DIANE GENDRON	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	175.00 \$
7765	ANNULÉ		
7766	THAÏS BARBIEUX	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	75.00 \$
7767	MICHELLE BEAUREGARD	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	850.00 \$
7768	ROXANE CAMPEAU	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	200.00 \$
7769	PAULINE CARON	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	75.00 \$
7770	CARL CHEVARI	PROJETS IMMOS 150E	600.00 \$
7771	ROBERT GAUTHIER	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	56.51 \$
7772	MADELEINE JACQUES	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	54.09 \$
7773	SUZANNE JACQUES	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	75.00 \$
7774	MARCHE RENE SAMSON	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	949.75 \$
7775	LOUIS MERCIER	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	150.00 \$
7776	REJANE SAMSON	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	75.00 \$

7777	MARGUERITE ROBINSON	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	80.00 \$
7778	JACQUES SARRAZIN	SCULPTURE	84.85 \$
7779	SERIGRAPHIE MONTIGNY	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	68.99 \$
7780	LES SPECTACLES PROD. DANY LE MAGICIEN	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E, ART. 11 SPECTACLE ÉLÈVE, ART. 15 BINGO FOU, ART. 50 DANSE TA VIE	6 376.49 \$
7781	WOW IMAGINE	REMUNÉRATION FRAIS FONCTIONNEMENT	24.14 \$
7782	LYNE ARVISAIS ET NANCY GAUTHIER	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	194.44 \$
7783	LYNE ARVISAIS	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX 150E	142.00 \$
7784	LES SERRES SERGE DUPUIS	VILLAGE FLEURI	400.00 \$
7785	MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	MATÉRIEL PROMOTIONNEL MARCHÉ PUBLIC	86.00 \$
7786	POMPAGE EXPERT ENR	ACTIVITÉ 11, 15 ET 50	695.60 \$
150520	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	2 326.35 \$
150526	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	460.20 \$
150527	REVENU QUEBEC	DAS PROV. MAI 2015	9 623.07 \$
150528	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRE VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSON/MARCHAND	98.06 \$
150528	REVENU CANADA	DAS FED MAI 2015	3 532.90 \$
150601	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	1 237.20 \$
150604	20150622	ÉCLAIRAGE DES RUES	228.17 \$
150605	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 901.93 \$
150609	SOGETEL INC.	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E, TÉLÉPHONES MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPALE, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL, VLAN AQUEDUC SAMSON/MARCHAND	690.21 \$
150615	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ SENTIER BOTANIQUE	84.28 \$
150616	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE	762.73 \$
150617	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN BALLE	387.84 \$
150618	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	392.15 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	211 235.93 \$
		GRAND TOTAL	243 203.77 \$

## RÉS. 2015-06-196 COMPTES

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 165 545.61 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2015-06-197      AFFICHAGE POMPIER-CASERNE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de faire une murale avec des cadres en chêne recouvert d'aluminium et de verre pour installer sur la caserne à l'extérieur. Ce projet sera réalisé par Fourniture RD au coût de 1167\$ plus taxes. C'est un projet afin de mettre dans ce cadre tous ceux qui ont été pompiers. Ce projet s'inscrit dans le cadre des Fêtes du 150<sup>e</sup>.

Adoptée

RÉS. 2015-06-198      ACHAT ÉQUIPEMENTS TRACTEUR

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal fasse l'achat d'un kit Ventrale Kubota au coût de 439.08\$ et d'un balai extra robuste Kubota au coût de 3266.78\$ chez le Groupe Lafrenière Tracteurs.

Adoptée

RÉS. 2015-06-199      ACHAT SYSTÈME DE DOSAGE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal change le système de dosage en PVC au coût de 3216.50\$ plus taxes chez ChemAction.

Adoptée

RÉS. 2015-06-200      PIIA 201, RUE SAINT-LOUIS

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le 201, rue Saint-Louis concernant les deux pancartes extérieures. Le comité recommande que la pancarte sandwich soit éventuellement remplacée par une pancarte fixe au poteau de galerie, indiquant ouvert ou fermé afin d'éviter que le sandwich se retrouve dans la voie d'accès ou la piste cyclable

Adoptée

RÉS. 2015-06-201      PIIA 2440, AVENUE PRINCIPALE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le 2440, avenue Principale, soit la localisation de la pancarte de la boulangerie qui sera située sur un poteau d'acier à 5' du trottoir.

Adoptée

RÉS. 2015-06-202      DÉROGATION MINEURE 2015-03  
GUY BENOIT

CONSIDÉRANT      qu'un avis a été publié en date du 14 mai 2015, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Guy Benoit ayant pour objet de :

- permettre la construction d'un bâtiment secondaire dans la cour avant malgré l'article 7.7 et celui-ci serait d'une superficie de 210 mètres carrés plutôt que les 120 mètres carrés autorisés dans la grille de spécification de la zone 208-F du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

1391, avenue Principale  
Saint-Élie-de-Caxton  
Lot : 5 299 988

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis favorable (Rés. 2015-05-06) à la demande de monsieur Guy Benoit lors de la séance tenue le 20 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2015-05-06 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2015-03 selon ladite résolution du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2015-06-203                      DÉROGATION MINEURE 2015-04  
GILLES BOUCHARD

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 14 mai 2015, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Gilles Bouchard ayant pour objet de :

- permettre la construction d'une toiture et d'une verrière sur la galerie existante qui empiète dans la rive et ce malgré l'article 20.3 du règlement de zonage 2010-012 qui spécifie que lorsque le bâtiment est situé partiellement dans la rive, celui-ci ne peut être agrandi que du côté opposé à la ligne des hautes eaux.

Désignation de l'immeuble :

1050, avenue Muguette  
Saint-Élie-de-Caxton  
Lot : 3 983 860



CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis défavorable (Rés. 2015-05-07) à la demande de monsieur Gilles Bouchard lors de la séance tenue le 20 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2015-05-07 du C.C.U. et refuse la dérogation mineure 2015-04 selon ladite résolution du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2015-06-204 DÉROGATION MINEURE 2015-05  
SUCCESSION LÉONARD SAMSON

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 14 mai 2015, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par la succession Léonard Samson ayant pour objet de :

- diminuer la ligne avant d'un lot adjacent à la route 351 à 51.8 mètres plutôt que les 85 mètres indiqués à l'article 6.7 et de diminuer la profondeur minimale du lot à 37.02 mètres plutôt que les 60 mètres inscrits à l'article 6.5 du règlement de lotissement 2010-013.

Désignation de l'immeuble :

1120, avenue Principale  
Saint-Élie-de-Caxton  
Lots : 3 984 681, 3 984 680, 3 984 114

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis favorable (Rés. 2015-05-08) à la demande de la succession Léonard Samson lors de la séance tenue le 20 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2015-05-08 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2015-05 selon ladite résolution du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2015-06-205      PIIA 2440, AVENUE PRINCIPALE  
LE POINT GELÉ

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le 2440, avenue Principale soit la vente de glace de fabrication artisanale, d'origine italienne, vente de cornets et coupes de Gelato ainsi que des bouteilles d'eau, cette demande est acceptée selon les conditions suivantes :

- Le bâtiment où le projet est présenté doit être harmonisé au bâtiment principal, c'est-à-dire qu'un rappel au niveau de la couleur des portes et de la finition des cadrages est suggéré afin de constituer un tout harmonieux;
- Le terrain doit être aménagé afin d'accueillir la terrasse projetée, tant un but esthétique que sécuritaire, l'emplacement actuel ne rencontrant aucun de ces deux critères;
- En dernier lieu nous recommandons au propriétaire des lieux d'aménager le stationnement afin d'en optimiser sa fonctionnalité. Bien que le nombre d'espaces disponibles respecte la réglementation en place, il nous apparaît important de porter une attention particulière à cet élément afin de ne pas entraver la fluidité de la circulation sur l'avenue principale.

Adoptée

RÉS. 2015-06-206      ADOPTION POLITIQUE CHEMINS PRIVÉS

ATTENDU que la loi sur les compétences municipales, article 70 autorise toute municipalité locale à entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souscrit aux principes de développement durable.

ATTENDU que les propriétaires de résidences situées sur les chemins privés demandent au conseil municipal une aide pour l'entretien et l'amélioration de leur chemin.

ATTENDU que le conseil municipal par souci d'équité envers les contribuables qui sont situés sur des chemins privés et qui ne bénéficient pas de tous les services normalement offerts par la municipalité.

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

Adoptée

RÉS. 2015-06-207      DÉMISSION MEMBRES DU C.C.U.

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission au sein du C.C.U. (Comité Consultatif d'Urbanisme) de messieurs Yvon Grenier, Claude Samson et Robert Morais.

Adoptée

RÉS. 2015-06-208      NOMINATION NOUVEAUX MEMBRES DU C.C.U.

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Christina Béland, monsieur Louis Frappier, conseiller municipal, monsieur Francis Marcouiller et monsieur Normand Longpré comme nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

RÉS. 2015-06-209      DEMANDE STAGIAIRE LOISIR, TOURISME ET CULTURE  
(UQTR)

Attendu que le bureau d'accueil touristique de Saint-Élie-de-Caxton reçoit de plus en plus de visiteurs;

Attendu que notre produit touristique est en développement constant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a bonifié en 2015 son offre de camp de jour;

Il est proposé par madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité :

Que la directrice générale, Isabelle Bournival, au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton propose à l'Université du Québec à Trois-Rivières des offres de stage requises afin d'avoir une personne stagiaire en loisir, culture et tourisme pour l'année 2016 au coût maximum de 8500\$ pour un stage qui débuterait en janvier 2016 et se terminerait en août 2016. La directrice générale sera la tutrice de stage de cet étudiant.

Adoptée

RÉS. 2015-06-210      TOURNOI GOLF CSSS DE MASKINONGÉ

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse une commandite de 200.00 \$ (Annonceur balle de golf) à la Fondation du Centre de Santé et de Services sociaux de Maskinongé pour l'organisation d'un tournoi de golf afin de ramasser des dons pour la Fondation.

Adoptée

RÉS. 2015-06-211      BORNE ÉLECTRIQUE

Considérant que la municipalité a annoncé le service de borne électrique sur ses cartes touristiques;

Considérant que de plus en plus de gens utilisent ce transport écologique;

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité fasse l'installation d'une borne électrique au coût maximum de 5000\$.  
Des prix seront demandés par le contremaître en voirie.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

« RÈGLEMENT 2015-004  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350000\$  
ET UN EMPRUNT DE 350000\$  
POUR FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT  
SUITE À LA DÉSUÉTUDE DU  
RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ DU DOMAINE DES BOULEAUX BLANCS »

---

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Sébastien Houle lors de la séance d'ajournement tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis un avis préalable à une ordonnance en date du 9 juillet 2013 relativement à un réseau d'aqueduc privé connu sous l'appellation d'aqueduc du « Domaine des Bouleaux Blancs » situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie de Caxton et desservant environ 28 résidents annuels et 20 résidents saisonniers;

ATTENDU que l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau dont le débit maximal est de moins de 75 m<sup>3</sup>/j et desservant moins de 20 personnes n'a pas à être autorisé par le MDDELCC, elle demeure de juridiction municipale.

ATTENDU que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exigerait de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton qu'elle mette le réseau d'aqueduc du Domaine des bouleaux aux normes si elle en devient propriétaire;

ATTENDU que le propriétaire de l'aqueduc des Bouleaux Blancs, monsieur Ubald Tousignant a remis une lettre le 16 avril 2015 à la Municipalité pour qu'elle prenne en charge et achète le réseau ;

ATTENDU les pouvoirs octroyés à la Municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*, notamment les articles 4, 19, 85, 90, 92 et 96;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2015-004 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil établira un programme de réhabilitation de l'environnement pour l'approvisionnement en eau potable, ci-après appelé « le programme » et autorise une dépense de 350000\$ pour les fins du financement dudit programme.

## ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350000\$ sur une période de 20 ans.

## ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au remboursement en capital et des intérêts des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles décrits à l'annexe joint au présent règlement pour en faire partie intégrante et qui se prévaleront du programme et selon les modalités qui y sont prévues, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au remboursement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du conseil à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

Réjean Audet, maire

---

Isabelle Bournival  
Directrice générale, sec-trés

Avis de motion : 19 mai 2015  
Adoption du règlement : 1er juin 2015  
Publication : 8 juin 2015

RÉS. 2015-06-212      RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-004 PUITTS INDIVIDUELS  
DOMAINE DES BOULEAUX-BLANCS

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement intitulé :

« RÈGLEMENT 2015-004  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350000\$ ET UN EMPRUNT DE 350000\$  
POUR FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT  
SUITE À LA DÉSUÉTUDE DU RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ DU DOMAINE DES  
BOULEAUX BLANCS »

Adoptée

RÉS. 2015-06-213      AUTORISATION SIGNATURE BAIL ENTREPOSAGE  
CLINIQUE MÉDICALE GMF LES GRÈS

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Réjean Audet, maire et madame Isabelle Bournival, directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'annexe au bail déjà existant concernant la location d'un local d'entreposage pour la Clinique médicale GMF Les Grès.

Adoptée

RÉS. 2015-06-214      FRAIS DE TRANSCRIPTION DES DOCUMENTS  
RÈGLEMENT 2010-021

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2010-021 décrétant les frais exigibles pour la délivrance et la gestion des documents municipaux;

CONSIDÉRANT que l'article 7 du règlement 2010-021 permet l'indexation des prix en conformité avec la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT les nouveaux frais exigibles mis à jour par la Gazette Officielle du Québec en date du 1<sup>er</sup> avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité la modification du règlement 2010-021 de la façon suivante :

1. A l'article 2, les coûts sont les suivants :
  - a) 15.25 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
  - b) 3.75 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
  - c) 0.44 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
  - d) 0.38 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.00 \$;
  - e) 3.05 \$ pour une copie du rapport financier;
  - f) 0.01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables habitants;
  - g) 0.01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
  - h) 0.38 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
  - i) 3.75 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.
2. A l'article 4, le taux est de 25.75 \$/l'heure.
3. A l'annexe 1, les frais prescrits sont les suivants :

a) Page provenant d'un photocopieur	0.37 \$
b) Page provenant d'une imprimante	0.37 \$
c) Négatif d'une photocopie	7.35 \$
Photographie format 8X10 po.	5.85 \$
Photographie format 5X7 po.	4.55 \$
d) Audiocassette	14.75 \$
Par heure d'enregistrement	41.00 \$
e) Disquette (tous formats) ou CD	15.00 \$
f) Étiquette autocollante	0.10 \$ chacune

Adoptée

RÉS. 2015-06-215      OPPOSITION AU TRANSFERT D'ÉLÈVES  
ÉCOLE VILLA DE LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, les parents, le Comité Grandi-Ose et toute la communauté ont travaillé très fort à la survie de l'école Villa-de-la-Jeunesse et qu'avec tous ces efforts, notre école a plus que triplé son nombre d'élèves, évitant par le fait même la fermeture;

CONSIDÉRANT que l'école Villa-de-la-Jeunesse, en collaboration avec la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et de toute sa population oeuvrent depuis plusieurs années à bonifier l'offre de l'école afin d'attirer de nouvelles familles à Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que deux enfants seront prochainement résidents de Saint-Élie-de-Caxton, leurs parents ayant récemment choisi de s'établir chez nous, et qu'ils seront en âge d'entrer à la maternelle en septembre prochain, permettant du même coup à l'école Villa-de-la-Jeunesse de rencontrer les critères permettant l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe de ce niveau;

CONSIDÉRANT que le choix d'une école pour leurs enfants est un critère de première importance lorsque des parents choisissent de s'établir ou de demeurer dans une municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a fait parvenir le 26 mai dernier, à l'attention de M. Denis Lemaire, directeur de la Commission scolaire de l'Énergie, une lettre manifestant son désir de voir l'école Villa-de-la-Jeunesse accueillir la totalité des enfants résidants sur son territoire en septembre prochain;

CONSIDÉRANT que la devise de Saint-Élie-de-Caxton est : « Ensemble vers l'avenir », démontrant bien le profond sentiment d'appartenance et le désir de toujours développer davantage qui animent sa population.

POUR TOUS CES MOTIFS, sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande, avec beaucoup de rigueur, à la Commission Scolaire de l'Énergie de ne pas transférer des élèves de Saint-Élie-de-Caxton vers une autre école de la région.

Adoptée

#### AFFAIRES NOUVELLES

#### AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par Sébastien Houle pour un programme de réhabilitation pour l'aqueduc du Domaine des Bouleaux Blancs.

#### RÉS. 2015-06-216 DEMANDES PETITE FÊTE

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que :

1. Le conseil municipal autorise Vélo St-Élie (Comité du 29 juin) à utiliser les rues de la municipalité pour sa petite parade du 5 septembre 2015;
2. La municipalité s'inscrit comme mandataire de cette parade;
3. La municipalité prête ses 20 abris pour la tenue du marché public de la Petite Fête;
4. Le conseil municipal soit l'hôte de l'épluchette de blé d'Inde sous le thème « les élus épluchent »;
5. De verser une subvention de 1000 \$ à l'organisme pour l'organisation de cet événement.

Adoptée



RÉS. 2015-06-217      DEMANDE AFFICHAGE NOMS DE RUES PLACE GARCEAU

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que la demande d'affichage à l'entrée de Place Garceau pour informer les gens des avenues Thibeau et Viger est refusée.

Adoptée

RÉS. 2015-06-218      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PLACE AUX JEUNES

Attendu que le projet « Place aux Jeunes MRC de Maskinongé » contribue à créer un bassin de jeunes adultes diplômés par le biais de séjours exploratoires.

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton contribue à ce projet pour une somme de 300.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2015-06-219      DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION  
AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR  
PROTECTION

CONSIDÉRANT      que le Gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette Officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONSIDÉRANT      que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

CONSIDÉRANT      qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

CONSIDÉRANT      les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

CONSIDÉRANT      l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

CONSIDÉRANT      que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu-e-s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée

RÉS. 2015-06-220 MAISONS FLEURIES

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve la dépense de 450.00 \$ pour la promotion « Maisons Fleuries » répartie comme suit :

- |   |           |
|---|-----------|
| - 4 certificats cadeaux des Serres Serge Dupuis | 400.00 \$ |
| - Frais de déplacement pour prise de photos     | 25.00 \$  |
| - Frais pour développement des photos           | 25.00 \$  |

Monsieur le maire souligne que le village de Saint-Élie-de-Caxton est de plus en plus fleuri. Des gens comme Marcelle et Yvan Chartier se sont investis. Il les remercie pour leur beau travail.

Adoptée

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

HEIDI BELLERIVE

Madame Bellerive fait un rappel des activités de juin pour le 150<sup>e</sup> :

13 juin au Garage de la culture, il y aura des artisans et la fontaine Caxtonienne. A 16 heures, il y a le dévoilement d'une œuvre.

19 juin : Spectacle des enfants de l'école primaire sous le chapiteau à 19h00. Il y a 500 places de disponibles.

20 juin : Bingo fou à 14h00.

20 juin : Spectacle de « Danse ta vie » avec Julie Hamelin et son groupe de musique à 20h00.

21 juin : Journée ZEN : Yoga, Pilatès et Tai Chi

25 juin : Début des 5 à 7 au Garage de la Culture avec Thomas Pearse et son hommage à Johnny Cash.

28 juin : Messe du 150<sup>e</sup> à 10h30.

Elle mentionne que toutes ces nouvelles activités sont dans le calendrier des Fêtes du 150<sup>e</sup> et elles sont annoncées au 88.1 FM la radio de Saint-Élie-de-Caxton.

## RITA DESCHÊNES

- Madame Deschênes mentionne que la journée du samedi 23 mai a été un succès. L'activité s'est tenue avec le comité de la famille et les fêtes du 150<sup>e</sup>, 274 personnes étaient présentes. Il y avait des structures gonflables, du maquillage, des collations, etc. Madame Deschênes remercie les membres du 150<sup>e</sup> : Johanne Pinard, Madeleine Jacques, Francine Buisson, Charline Plante et Julie Bruneau de la Maison des jeunes qui se sont occupées de la sécurité.

Monsieur le maire remercie les gens impliqués à la Fête de la famille dont la participation de 274 personnes a été exceptionnelle.

## SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que le 11 juin à 8h00 débutera le service de premiers répondants. La brigade interviendra lors des cas de problèmes cardio-respiratoires, de traumatismes sévères et de réactions allergiques graves, sur affectation du Centre de coordination Santé (911). Il remercie les gens qui se sont impliqués :

Maxime Clément  
Nathalie Lampron  
Lucie Hamelin  
André Châtelain  
Juan Bothelo  
Jacques Defoy  
Donald Pelletier

Notre formateur : Pierre Desrosiers  
Bénévole : Gilbert Guérin  
Chef pompier : Mario Samson  
Agence de la santé à Trois-Rivières : Bertrand Leclerc  
Entreprise ambulancière SAMU de Saint-Paulin : Jean Pellerin  
Le conseil et tous les employés municipaux.

Il mentionne les avantages de premiers répondants qui lors d'un appel 9-1-1 vont arriver avant l'ambulance, donc permettre de stabiliser le patient.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinquante-quatre personnes assistent à la réunion du conseil. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Adoption politique des chemins privés et de sa diffusion
- Purges qui fonctionnent encore
- Développements de l'aqueduc Domaine du Lac Ouellet et des suggestions face à son évolution
- Dépôt du rapport de l'analyse de l'eau par une citoyenne du Domaine Ouellet qui mentionne que la qualité de l'eau est excellente
- Non-disponibilité du règlement d'emprunt pour les citoyens avant la séance
- Nécessité de présenter tous les dossiers du CCU

## PÉRIODE DE SUGGESTIONS

- Demander le vote lors des résolutions

## RÉS. 2015-06-221 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21h50.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Isabelle Bournival  
Directrice générale, sec.-trésorière

---

Réjean Audet, maire